



ARTICLE À PUBLIER DANS LA SECTION TRIBUNE LIBRE
LA TRIBUNE

Sherbrooke
Octobre 2005

L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER À SHERBROOKE : UN ENJEU ÉLECTORAL?

Par Colette Anseau

Professeure à l'Université de Sherbrooke, Colette Anseau préside Paysages estriens. Créé en 2001, cet organisme vise à sensibiliser les intervenants du milieu à la protection et à la mise en valeur de notre patrimoine paysager, tant en milieu urbain que rural. Paysages estriens est composé d'une quinzaine d'organismes.

Je me permets quelques réflexions dans le cadre de la campagne électorale actuelle qui, je l'espère, permettra aux candidats de se positionner devant à un enjeu peu présent : l'aménagement urbain et paysager.

Malgré la campagne de promotion *Sherbrooke plus que jamais!*, qui vise notamment à positionner Sherbrooke comme ville du savoir-vivre, je m'interroge quant à la véritable direction que tente de se donner la Ville en matière d'aménagement urbain et paysager

Au cours des dernières années, des efforts considérables, qui ont produit des résultats tangibles, ont été consentis pour la revitalisation du centre-ville. En contrepartie, je constate que l'évolution du paysage urbain a amené son lot d'anomalies et de laideurs, balayant du même coup une partie de notre identité. D'un côté, on facilite l'implantation des grandes surfaces, bientôt des *power centers*, sans véritable vision d'aménagement urbain durable, alors que de l'autre on tente de dynamiser les artères commerciales traditionnelles, avec une vision urbaine plus cohérente, en investissant des sommes importantes dans l'aménagement du centre-ville. C'est comme si on s'embellissait d'un côté pour se barbouiller de l'autre! Certes, plusieurs de ces anomalies s'expliquent; les municipalités désormais fusionnées se concurrençaient si bien que les promoteurs avaient beau jeu en matière urbaine. Cette situation est révolue, d'autant plus que des progrès s'accomplissent grâce, entre autres, à l'harmonisation de la réglementation et à la mise en place de tables de concertation.

Développement commercial et banalisation

L'arrivée des grandes surfaces à Sherbrooke est assez éloquent. D'un point de vue strictement commercial, la venue de ce type de commerce constitue une vague de fond, déferlant partout. Selon les uns, ils peuvent dynamiser certaines artères commerciales et renforcer des pôles régionaux; selon d'autres, ils tuent les petits commerces et retardent la mise en valeur des anciennes rues commerciales. Mais là n'est pas mon propos.

Du point de vue de l'urbanisme commercial, l'intégration de ces grandes surfaces devient un véritable casse-tête pour le professionnel, coincé entre les outils de planification, les normes architecturales, les élus, les promoteurs, les retombées financières et les citoyens.

Actuellement, peu de municipalités offrent aux promoteurs des incitatifs fiscaux favorisant un aménagement paysager de qualité. Notre paysage commercial n'est donc pas près de verdoyer et aura plutôt tendance à perpétuer l'insipidité architecturale omniprésente ailleurs. Les promoteurs et les grandes surfaces dictent-ils le développement urbain, le design et les règles d'implantation, sans égard aux impacts visuels? Si c'est le cas, d'un point de vue visuel et paysager, on uniformise et on banalise une bonne partie de notre municipalité. Sur le plan esthétique, le plateau Saint-Joseph, le long de la 410, l'une des principales portes d'entrée de la ville, ne se distingue plus avec la disparition de sa pinède de 80 ans et ressemble plutôt, avec ses énormes hangars et sa mer d'asphalte, à n'importe quelle banlieue américaine...arbres en moins! Quel spectacle désolant!

Sherbrooke : vers un nouveau modèle urbain?

Je souhaiterais que nos élus préconisent un développement urbain durable plutôt que de type *fast food*. Est-il possible de devenir un modèle en matière d'intégration des grandes surfaces et des chaînes, et pourquoi pas en matière d'affichage et de mobilier urbain? Est-il possible de faire autrement, comme l'ont d'ailleurs fait plusieurs villes, dont Beloeil et LaSalle? Peut-on accepter les grandes surfaces aux conditions que la Ville de Sherbrooke mettra sur la table (traitement architectural, couleur, affichage, aménagement paysager, politique arboricole, etc.) et non l'inverse? Les grandes chaînes sont loin d'être insensibles à ce genre de pression et sont souvent prêtes à faire des compromis. La Ville a certaines réglementations, mais encore faut-il qu'elles soient respectées!

On reconnaît que les paysages urbains représentent un facteur non négligeable d'attraction tant pour les nouveaux résidents, les entreprises et les visiteurs. Les régions les plus prospères sont celles qui ont investi dans la mise en valeur de la qualité de leur cadre bâti et paysager. Dans cet esprit, Sherbrooke, à titre de ville misant sur le développement durable serait-elle en mesure de promouvoir la valeur centrale du paysage? Une telle reconnaissance tant dans les outils légaux d'utilisation du sol que sont les règlements d'urbanisme, les PIIA, etc. que les politiques culturelle, touristique, industrielle et autres serait un premier pas innovateur.

Dans un contexte où le paysage devient un enjeu important dès qu'il est question d'aménagement et de développement économique, les préoccupations urbanistiques peuvent se moduler sans compromettre les impératifs économiques. Comme le rappelle *Scenic America*, principal organisme de protection paysagère aux États-Unis, « la croissance est inévitable, la laideur ne l'est pas! ». À nos élus et à leur équipe technique d'être innovateurs et d'oser!

Colette Anseau
761 Ripplecove
Ayers Cliff
838-5258